

MINISTERE DE LA COMMUNICATION  
ET DES MEDIAS



REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité - Travail - Progrès

-----  
**CABINET**  
-----

N° \_\_\_\_\_ /MCM/CAB-25

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES  
DU MERCREDI 31 DECEMBRE 2025**

Brazzaville (République du CONGO)

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce Mercredi 31 décembre 2025 à Brazzaville, sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat.

Neuf (9) affaires étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

- Quatre (4) projets de décret au titre du Ministère des industries minières et de la géologie ;
- Deux (2) projet de décret au titre du Ministère des hydrocarbures ;
- Deux (2) projets de décret au titre du Ministère de la santé et de la population ;
- Une (1) nomination au titre du Ministère de la santé et de la population.

#### **I/- Ministère des industries minières et de la géologie.**

Invité par le Président de la République à prendre la parole, M. Pierre OBA, Ministre d'Etat, Ministre des industries minières et de la géologie, a soumis à l'examen des Membres du Conseil des Ministres quatre (4) projets de décret.

La société BAO SHI SARLU a introduit, en novembre 2025, une demande d'obtention de permis d'exploitation de gisements de polymétaux dans les zones de MPASSA-MOUBIRI et Mindouli dans le département du Pool.

Conformément aux dispositions du code minier, ces deux permis, anciennement détenus par la société LULU DE MINE, ont été abrogés et retournés au domaine public, en vue d'une nouvelle attribution, par deux décrets du 8 octobre 2024, pour cause d'absence prolongée de travaux de développement et de non-respect de la convention d'exploitation minière conclue le 21 février 2014.

Leur réserve cumulée et estimée de polymétaux est d'environ 30 millions de tonnes, avec des prévisions de production annuelle de 250 mille tonnes par an, pour une durée de vie de la mine estimée à 25 ans. C'est dans ce contexte que la société BAO SHI a manifesté son intérêt pour valoriser les minerais de polymétaux, avec comme obligation de les transformer localement et comme objectif la production de câbles électriques, afin de réduire la dépendance de notre pays en matière d'équipements électriques. La société candidate à l'exploitation des deux sites s'engage à mener les études de faisabilité et d'impact environnemental et social nécessaires. Le nombre prévisionnel d'emplois est évalué à 350, dont 250 employés locaux, avec un investissement global incluant les infrastructures spécifiques nécessaires estimé à 350 millions de dollars américains.

Les membres du Conseil des Ministres, ayant constaté que ces deux projets d'exploitation s'inscrivaient dans la volonté des pouvoirs publics de diversifier notre économie, ont adopté les deux projets de décret soumis à leur examen, portant attribution à la société BAO SHI, d'une part, d'un permis d'exploitation pour les polymétaux, dit permis MINDOULI et, d'autre part, d'un permis d'exploitation pour les polymétaux dit MPASSA-MOUBIRI.

Poursuivant son propos, le Ministre d'Etat Pierre OBA a soumis au Conseil deux projets de décret attribuant à la société OMINIS SARLU deux permis de recherches minières, situés dans le département du Kouilou, le premier dit permis MONZA et le second permis MBOUBISSI.

Cette société avait obtenu trois autorisations de prospection pour les sels de potasse dans les zones de Bellolo, Mboubissi et Monza dans le Kouilou. Elle a pu mettre en évidence des prospects intéressants qui nécessitent des investigations plus approfondies pour les sels de potasse dans les zones de Mboubissi et Monza. Ces campagnes de recherches ont un coût prévisionnel de 5 milliards de frs CFA.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des accords conclus avec la Chine dans le cadre du FOCAC, coprésidé par nos deux pays.

Après examen et discussion, le conseil des ministres a adopté les deux projets de décret portant attribution à la société OMINIS SARLU d'un permis de recherches minières pour les sels de potasse dit, pour le premier, permis Monza et, pour le second, permis Mboubissi dans le département du Kouilou.

## **II/- Ministère des hydrocarbures.**

Invité par le Président de la République à prendre la parole, M. Jean Richard Bruno ITOUA, Ministre des hydrocarbures, a soumis à l'examen des membres du conseil des ministres deux projets de texte. Le premier est un projet de décret portant prorogation du permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « AWA PALOUKOU ». Le permis d'exploitation éponyme est issu de l'ancien permis de recherches dit MARINE X, octroyé à l'époque par décret de juillet 2005 pour une durée de 15 ans renouvelable, durée portée ensuite à 20 ans. Le permis MARINE X était lui-même issu d'un contrat de partage de production de 1995. Après différentes évolutions, la société ENI Congo SAU a transféré l'exercice des intérêts participatifs à la société PERENCO Congo SA pour le permis d'exploitation AWA PALOUKOU.

Ainsi le contracteur est composé ainsi qu'il suit : SNPC 10% (opérateur) ; PERENCO Congo 90% (titulaire). Le 4 juin 2025, PERENCO Congo SA, se fondant sur les réserves résiduelles de ce permis et en application du décret de 2006 portant attribution à la SNPC du permis d'exploitation AWA PALOUKOU, a sollicité la prorogation de ce permis pour 5 ans. Conformément aux dispositions de l'article 9 du code des hydrocarbures, cette prorogation doit se faire au profit de la SNPC, comme société titulaire, avec un intérêt participatif qui passe de 10 à 15%. Le contracteur du permis AWA PALOUKOU prorogé sera désormais le suivant : SNPC 15% (titulaire) ; PERENCO Congo (opérateur) 85%.

En contrepartie de la prorogation sollicitée, un bonus non récupérable sera versé à l'Etat par la société PERENCO SA comme associée de la SNPC pour la mise en valeur dudit permis.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant prorogation du permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « AWA PALOUKOU ».

Poursuivant son propos, le Ministre Bruno Jean Richard ITOUA a présenté aux membres du Conseil **un projet de décret portant attribution à la société nationale des pétroles du Congo d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux, dit MADINGO KAYES.**

Ce permis est en réalité lié au permis NANGA 1 Bis attribué en 2023 à la SNPC. Cette situation a permis la mise en évidence d'hydrocarbures liquides et gazeux potentiellement commerciale. C'est ainsi qu'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux dit permis MADINGO KAYES a été sollicité. Il est à noter que la configuration géologique permettra un développement par étapes de ce gisement.

Dans le cadre de la mise en exploitation, la société DINGHENG Mining Co.Ltd est désignée opérateur dudit permis dans le cadre d'un groupe contracteur composé ainsi qu'il suit : DINGHENG Mining Co.Ltd (opérateur) 85% ; SNPC (titulaire) 15%.

Enfin, il faut relever que le périmètre faisant déjà l'objet de travaux d'évaluation, les modalités relatives aux obligations financières seront déterminées conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, telles que précisées dans le décret d'attribution.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant attribution à la société nationale des pétroles du Congo d'un permis d'exploitation d'hydrocarbures liquides et gazeux, dit **MADINGO KAYES**.

### **III/- Ministère de la santé et de la population.**

Après y avoir été invité par le Président de la République, M. Jean Rosaire IBARA, Ministre de la santé et de population, a soumis à l'examen des Membres du Conseil **deux projets de décret portant respectivement approbation des statuts des hôpitaux généraux de OUESSO et de SIBITI**.

Les projets de statuts soumis à l'examen du Conseil définissent les missions, l'organisation le fonctionnement et les modalités de gestion des deux établissements.

Créés par deux lois promulguées le 6 octobre 2025, les hôpitaux généraux de OUESSO et de SIBITI ont été entretemps inaugurés, courant novembre 2025, sous le haut patronage du Président de la République. Leur érection s'inscrit dans la vision du Chef de l'Etat qui consiste à doter le Congo d'un système de santé performant, accessible à tous et apte à répondre efficacement aux urgences médicales ainsi qu'aux pathologies complexes et spécialisées.

Etablissements publics à caractère administratif dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, les hôpitaux généraux de OUESSO et SIBITI sont placés sous la tutelle technique et administrative du ministère chargé de la santé.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté les projets de décret portant respectivement approbation des statuts de l'hôpital général de OUESSO et de l'hôpital général de SIBITI.

### **IV/- Nomination.**

Enfin, et au titre des mesures individuelles, le Conseil des Ministres a procédé à la nomination suivante pour le Ministère de la santé et de la population.

- **Directeur général de l'Hôpital général de DJIRI** : Monsieur **EKOUELE MBAKI** Hugues Brueux, professeur titulaire en neurochirurgie, enseignant-chercheur, rapporteur du conseil scientifique FSSA-Université Marien N'GOUABI.

Prenant la parole à ce moment de l'ordre du jour du Conseil, SEM. Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, a dressé le bilan de l'année 2025 qui s'achève ce jour. Il a rappelé que cette année a été difficile sur les plans macroéconomique et financier. Tout en félicitant et rendant hommage au peuple congolais pour sa résilience dans l'épreuve, le chef de l'Etat a estimé que les indicateurs principaux permettent d'espérer une meilleure année 2026.

Afin de renforcer cette tendance positive, il a exhorté le gouvernement à mettre en œuvre sans délai les mesures qui devraient permettre de garantir, sécuriser et augmenter les ressources de l'Etat.

Pour ce faire, le Président de la République a instruit le gouvernement de procéder sans délai à la digitalisation des régies financières ainsi que des services du port autonome de Pointe-Noire. Il a également invité le gouvernement à maximiser un certain nombre de recettes potentielles prévues dans la loi de finances. Il en est ainsi des taxes foncières, véritable niche de ressources additionnelles pour l'Etat.

D'autre part, le Chef de l'Etat a invité le gouvernement, en concertation avec les collectivités concernées, à mettre en place, aux côtés du financement par l'Etat de l'assainissement urbain, une contribution citoyenne au ramassage des ordures, afin que l'ensemble de la société congolaise contribue à l'amélioration de notre cadre de vie commun.

Enfin, et avant de souhaiter ses meilleurs vœux de santé et de prospérité aux membres du gouvernement et, au-delà d'eux, à l'ensemble des congolaises et des congolais, le Président de la République a appelé le gouvernement à prendre toutes les dispositions qui doivent permettre l'organisation optimale de l'élection présidentielle dont la tenue est prévue dans quelques mois.

Répondant à l'exhortation du Chef de l'Etat, le Premier ministre, chef du gouvernement, tout en lui présentant, au nom du gouvernement, pour lui-même et ses proches, les vœux les meilleurs de santé, de bonheur et de prospérité, a réitéré l'engagement des membres du gouvernement à l'accompagner avec énergie et motivation, pour que le terme de son mandat permette d'atteindre les objectifs qu'il vient ainsi de fixer.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le Président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 13h00.

Fait à Brazzaville, le 31 décembre 2025

Pour le Conseil des Ministres,  
Le Ministre de la Communication et des Médias,  
Porte-parole du Gouvernement,

Thierry Lézin MOUNGALLA/-